



Objet : **Incendie et explosions GDE – Montoir de Bretagne**
Prière insérer

à Madame , Monsieur
Rédaction Presse

**NOUS ATTENDONS DES RÉPONSES
QUI NE SOIENT PAS QU’UN ÉCRAN DE FUMÉE...**

Un incendie s'est déclaré ce mercredi soir à l'usine de recyclage de métaux Guy Dauphin Environnement de Montoir-de-Bretagne, près de Saint-Nazaire. L'entreprise concasse les carcasses de voitures et de gros appareils électroménagers pour récupérer le métal. Des carcasses de voitures, dépolluées ou non, se sont embrasées pour une raison inconnue. En tout, 700 étaient entreposées sur ce site industriel de 2.500 mètres carrés. Des pneus et des métaux sont également partis en fumée. Un brasier de plusieurs mètres de haut ! Un énorme panache de fumée noire a envahi le ciel au dessus de Montoir-de-Bretagne et Saint-Nazaire.

Même si à cet instant, cet accident industriel ne peut pas être comparé à celui du 26 septembre ravageant les locaux de l'usine Lubrizol à Rouen, les dégagements d'épaisses fumées visibles à plusieurs kilomètres ont sérieusement inquiété les riverains. Ils nécessitent d'être analysés avec précision afin d'informer la population sur leur nature. Il est important de connaître les impacts sanitaires potentiels à court, moyens et long termes et de préciser les moyens de prélèvements et d'analyses mis en œuvre pendant et à la suite de cet incendie.

L'arrêté préfectoral du 13 juin 2013 prévoyait un agrément prévu pour une durée de 6 ans à compter de sa date de notification. Par ailleurs, le site stockait des déchets dangereux ou déchets contenant des substances dangereuses – batteries – cuves recevant le fuel – acide sulfurique . N'y a-t-il pas eu sous-estimation du risque d'incendie sur les différents stockages ? Le directeur général de GDE ne semble pas en écarter l'idée puisqu'il reconnaît implicitement la trop grande taille des tas de voitures. N'y a-t-il pas au sein de l'entreprise, insuffisances des équipements de prévention des incendies ? En août 2016, elle avait déjà connu un accident similaire.

Il est indispensable que les instances concernées (Préfecture, DREAL, Agence Régionale de santé...) interrogent les Montoirins, les Nazairiens et tous ceux qui se sont trouvés sous l'épais panache de fumée noire pour en mesurer l'impact sanitaire et environnemental.

Le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable publié en février 2020 ne manque pas de formuler une série de recommandations

L'industriel dispose, conformément à l'arrêté préfectoral , d'un délai de 15 jours pour produire un rapport d'accident et les mesures prises pour envisager

Les citoyens ont le droit de savoir et de connaître notamment la nature des rejets dans l'atmosphère. Une liste de l'ensemble des produits doit être rendue publique.

La circulaire relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement publiée le 11 mai 2020 par le Ministère de la transition écologique et solidaire est pleinement d'actualité.

Souhaitons que les autorités publiques concernées apportent les réponses aux interrogations de la population.

Le 16 mai 2020

Marie Aline LE CLER Association Dongeoise des Zone à Risque et du PPRT

Yannick MAGNE Association des Habitants de Gron

Christian QUELARD Vivre à Méan Penhoët

Pour les Associations / Marie Aline LE CLER 06 88 76 64 53